

Programme de la Formation

Construction Bois et isolation en bottes de paille

2 jours soit 14 heures de formation

DATE(S) ET LIEU(X)

Module	Dates	Lieux
Construction Bois et isolation en bottes de paille	lundi 1 avril 2019	CREPA Normandie, Salle de réunion - 8 rue de l'épicerie 76000 Rouen
	lundi 29 avril 2019	CREPA Normandie, Salle de réunion - 8 rue de l'épicerie 76000 Rouen

CONTEXTE GÉNÉRAL

L'actualité environnementale et les orientations réglementaires contemporaines nous imposent une bonne connaissance des matériaux biosourcés et isolants. La botte de paille répondant à ces exigences, nécessite une adaptation des pratiques dans la conception et la réalisation de bâtiments à ossature bois.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

- o Session 1
 - Appréhender le matériau botte de paille, en comprendre les caractéristiques et les limites.
 - Connaître le contexte réglementaire applicable à la construction en paille.
 - Découvrir les principales techniques de construction en paille.
 - Appréhender la fiche de contrôle de qualité de mise en œuvre de la paille.
- o Session 2
 - Se préparer à la formation Pro-Paille en VAE
 - Comprendre l'intérêt de ces règles
 - Connaître et maîtriser les différents contenus des règles professionnelles CP 2012 révisées

PRISE EN CHARGE

www.fifpl.fr
www.actalians.fr

PUBLIC CIBLE

Architectes, techniciens, ingénieurs, maîtres d'ouvrage, artisans.

PRÉREQUIS

aucun prérequis

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Attestation de formation. La participation à la session 2 donne accès à la VAE Pro- Paille

Module
Construction Bois et isolation en bottes de paille
2 jours soit 14 heures de formation

Type : En inter-entreprise

DATE(S) ET LIEU(X)

Dates	Lieux
lundi 1 avril 2019, 09h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30	CREPA Normandie, Salle de réunion - 8 rue de l'épicerie 76000 Rouen
lundi 29 avril 2019, 09h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30	CREPA Normandie, Salle de réunion - 8 rue de l'épicerie 76000 Rouen

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- o Session 1
 - Appréhender le matériau botte de paille, en comprendre les caractéristiques et les limites.
 - Connaître le contexte réglementaire applicable à la construction en paille.
 - Découvrir les principales techniques de construction en paille.
 - Appréhender la fiche de contrôle de qualité de mise en œuvre de la paille.
- o Session 2
 - Se préparer à la formation Pro-Paille en VAE
 - Comprendre l'intérêt de ces règles
 - Connaître et maîtriser les différents contenus des règles professionnelles CP 2012 révisées

PROGRAMME

- o Session 1
 - Rappel historique (mise en perspective de l'évolution des matériaux de construction)
 - Présentation du matériau
 - Caractéristiques et limites d'usage du matériau
 - Cadre réglementaire (DTU, RT 2012, CP 2012, Label biosourcé, E+C-, Conception Passive...)
 - Présentation des différentes techniques (courantes et non courantes)
 - La construction paille en France et les organisations régionales
 - Prescrire et concevoir en paille, quels enjeux ? quels avantages ?
 - Approche économique de la construction paille
 - Le contrôle et la garantie qualité
 - Envisager la rénovation thermique en paille
 - Exemples et retour d'expériences (ERP, tertiaire, habitat...)
 - Questions-réponses sur la prescription et la conception en paille
- o Session 2
 - Les règles professionnelles
 - La formation Pro-Paille
 - Le contrôle qualité
 - Propriétés du matériau
 - Physique du bâtiment
 - Les ossatures en bois (structure)
 - La pose des bottes
 - Baies et équipements
 - Les enduits
 - Les autres parements
 - Evaluation

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
CREPA NORMANDIE 8, rue de l'épicerie 76000 Rouen
02.35.71.86.73 - formation@crepanormandie.fr

FORMATION : Construction Bois et isolation en bottes de paille

Module	Dates	Lieux
Construction Bois et isolation en bottes de paille	lundi 1 avril 2019, 09h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30	CREPA Normandie, Salle de réunion - 8 rue de l'épicerie 76000 Rouen
	lundi 29 avril 2019, 09h00 - 12h00 / 13h30 - 17h30	CREPA Normandie, Salle de réunion - 8 rue de l'épicerie 76000 Rouen

Durée : 2 jours soit 14 heures

Places limitées à : 15

Date de clôture des inscriptions : 29/03/2019
(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Téléphone :**

E-mail personnel : *(E-mail personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Ancienneté dans l'entreprise : **Numéro de sécurité sociale :**

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non **Architecte DPLG :** Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

Mode d'exercice :

- Architecte
- Architecte expert
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

Nom de l'organisme de prise en charge :

- ACTALIANS
- AGEFICE
- AGEFOS PME NORMANDIE
- FAFIEC
- FIF-PL
- OPCALIA HAUTE NORMANDIE
- POLE EMPLOI
- Autre :

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

Module 1 : Construction Bois et isolation en bottes de paille		14h / 2 jours	
Coût pédagogique	Plein tarif	340,00 € €
	Jeune inscrit	320,00 € €
		TOTAL €

MODE DE PAIEMENT

Chèque Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

Conditions Générales de Vente

1. Organisation des stages

Inter : organisation d'une formation catalogue dans nos locaux réunissant plusieurs participants d'entreprises différentes.

Intra : organisation spécifique pour un groupe de salariés de l'entreprise cliente dans ses locaux ou dans l'un de nos centres de formation

2. Modalités d'inscription

Pour vous inscrire, il suffit de nous transmettre par courrier postal le bulletin d'inscription, rempli et signé par un décisionnaire (gérant, responsable de formation), accompagné du règlement. Tout tarif spécifique devra être confirmé par la production d'une attestation (adhésion FFP, adhésion à l'ordre...)

3. Convention / Attestations

A réception de votre bulletin d'inscription et de votre règlement, nous vous adresserons : une convention ou contrat bilatérale de stage en double exemplaire dont l'un doit nous être retourné signé avant le début du stage. Quelques jours avant le début du stage, le CREPA Normandie vous adressera par email une convocation confirmant les dates, les horaires, le lieu de formation, ainsi que les modalités pratiques d'accès. Vous recevrez également dans certains cas un questionnaire d'évaluation pré-stage soumis par le formateur, que vous devrez retourner complété au CREPA Normandie, avant le début du stage, afin de garantir la qualité de celui-ci. À l'issue du stage un questionnaire de satisfaction sera distribué au participant à remplir avant le départ du dernier jour de la formation. Une attestation de formation, l'attestation de présence et les factures acquittées seront remises au participant et/ ou à l'organisme à l'origine de l'inscription ; l'attestation de présence et de règlement du FIF PL sera également transmise aux stagiaires exerçant en mode libéral.

4. Tarification

Le prix des stages correspond à ceux figurant sur le programme des formations et nos supports de communication.

5. Modalité de paiements

- Actions de formation de courte durée (inférieure ou égale à 15 jours de formation) : paiement intégral à l'inscription. En cas de règlement par chèque, l'encaissement de celui-ci se fera un mois après la fin de la formation.

- Actions de formation de longue durée (supérieure à 15 jours) : paiement intégral à l'inscription.

Possibilité de payer en plusieurs fois. Le 1er chèque sera encaissé un mois après le début de la formation puis une fois par mois jusqu'à règlement total.

6. Modalité de règlement

Le règlement englobe le coût pédagogique et les frais d'organisation du stage. Sur certains stages, le coût comprend également le repas du midi.

Mode de règlement : Règlement par chèque : Le chèque doit être émis à l'ordre du CREPA Normandie, et joint à l'inscription. L'encaissement du chèque aura lieu un mois après la fin du stage. Règlement par virement lors de l'inscription, selon les références bancaires suivantes : RIB : BANQUE Crédit Mutuel / Code banque : 10278 / Agence : 02147 / N° compte 00021260101 / Clé RIB : 74 IBAN : FR76 1027 8021 4700 0212 6010 174 / BIC : CMCIFR2A.

Dans le cas de non prise en charge des frais de stage par l'organisme Collecteur Agréé (OPCA, FIF PL, FAFIEC, etc.), les conditions de vente s'appliqueront au Client et celui-ci s'engage à régler la totalité des factures concernées. L'acceptation de nos offres, implique l'adhésion à nos conditions générales de vente et de règlement, lesquelles prévalent sur toutes conditions d'achat, sans dérogation écrite et expresse de notre part.

7. Report et annulation de stage

Le CREPA Normandie se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler un stage, si le nombre de participants est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique. Le CREPA Normandie en informera le client dans les plus brefs délais et au minimum 10 jours calendaires avant le stage et proposera alors aux clients de nouvelles dates.

8. Annulation, report ou abandon en cours de stage

En cas d'annulation de la session par le client : plus de 15 jours calendaires avant le début du stage, aucune facture ne sera émise et le règlement ne sera pas encaissé. Moins de 15 jours calendaires avant le début de la session ou en cas d'absence totale ou partielle au cours du stage, ce dernier est payable en totalité. Des rattrapages seront proposés sur la session suivante, dans la limite des places disponibles.

9. Droits d'auteur et de reproduction

La copie, la transmission, l'exploitation et la diffusion totale ou partielle à un tiers des supports pédagogiques mis à disposition par le CREPA Normandie sont interdites. Toute infraction à cette règle pourra faire l'objet d'une procédure entraînant une demande de dommages et intérêts. Prescription de sécurité et protection contre les accidents : Dans le cas d'un stage dans nos locaux, les participants seront tenus de respecter les prescriptions de sécurité et du règlement intérieur.

10. Formation continue

Tous nos stages sont imputables au titre de la formation continue suivant la législation en vigueur.